

REFERENCES

POUR L'ENFANT :

« Mes deux maisons »

C. MASUREL (BAYARD) (à partir de 2 ans)

« Le petit violon : le trio se sépare »

S. SARZAUD (Eyrolles)
(à partir de 4 ans)

« Les parents de Zoé divorcent » Max et Lili

D. DE SAINT MARS, S. BLOCH (Calligram)
(à partir de 5 ans)

« Chacun sa cabane »

J-M. MATHIS (T. Ragner)
(à partir de 6 ans)

« Simon a deux maisons » Max et Lili
D. DE SAINT MARS, S. BLOCH (Calligram)
(à partir de 6 ans)

POUR L'ADULTE :

Brochures disponibles sur www.yapaka.be :

« Le professionnel, les parents et l'enfant, face au remue-ménage de la séparation conjugale »

« L'enfant et la séparation parentale »

« Garde alternée, les besoins de l'enfant »

Brochure de l'Aide à la Jeunesse :

« Si c'était simple... ça se saurait. »

(http://www.aidealajeunesse.cfwb.be/index.php?eID=tx_nawsecure-dl&u=0&g=0&hash=41575d7ec91ba75c21d9a-6fa3943343341b2df1c&file=fileadmin/sites/ajss/upload/ajss_super_editor/DGAJ/Publications/Si_ct_simple_ca_se_saurait.pdf)

SERVICES :

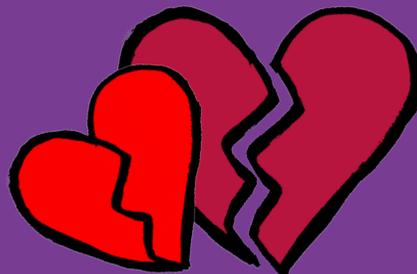
« Tribunal de la famille »

Service de médiation

« espace parents dans la séparation »

Lieux gratuits d'accueil et d'écoute à trouver sur le site : <http://www.sdj.be/les-services-droit-des-jeunes/>

- L'ESTIME DE SOI
- PASSAGE PRIMAIRE SECONDAIRE
- SEPARATION DES PARENTS
- LE JEU
- LE SOMMEIL
- L'AUTONOMIE
- LE LANGAGE
- LES PEURS
- LA MORT
- L'ENFANT, LA TV, LA CONSOLE ET L'ORDINATEUR
- LES LIMITES ET LES REPERES

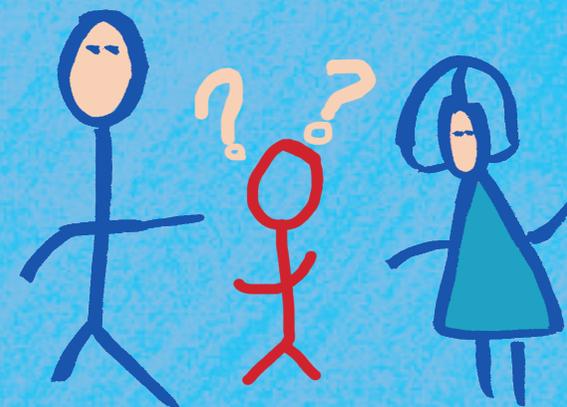


CONTACTS



L'ENFANT DANS LA SÉPARATION

« Il arrive que l'amour entre deux personnes se termine et crée une blessure personnelle. Tout cela, accompagné de son lot de questions et d'incertitudes. Quelle est la place de l'enfant dans ce bouleversement du système familial ? »



« Dans notre société, le divorce est de plus en plus fréquent et fait partie du paysage social ».

LA SÉPARATION DES PARENTS C'EST...

- Une situation de crise et de rupture qui bouleverse les deux partenaires et leur(s) enfant(s) et peut être source de souffrance.
- Un **déséquilibre** familial qui se crée et peut être vécu comme un échec tant par celui qui décide de la rupture que par celui qui la subit.
- Une tourmente émotionnelle, relationnelle et éventuellement judiciaire qui peut être transitoire et salutaire. Mais elle peut aussi s'enkyster et entraîner chacun dans des conflits (hébergement, enjeux financiers, etc.).

L'idéal d'une séparation harmonieuse serait une décision conjointe face à l'échec du couple où le conflit ne rejaillit pas sur l'enfant.

Dans ces conditions, le **couple parental** doit **résister** au couple conjugal.

« L'amour dure ce qu'il dure mais la parentalité est pour la vie. »

ET LA LOI DANS TOUT ÇA ?

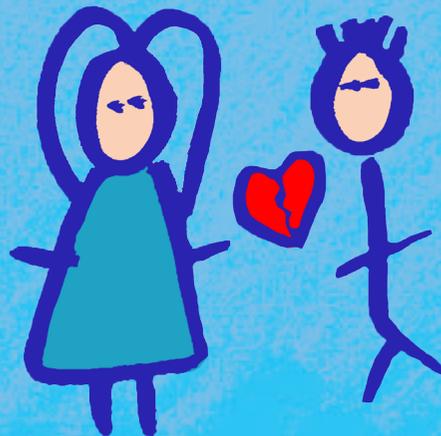
Selon la loi du 13 avril 1995, peu importe la relation entre le père et la mère, ils exercent ensemble l'autorité parentale.

Ils doivent poursuivre leur mission parentale et prendre ensemble les décisions déterminant l'avenir de l'enfant (hébergement, éducation, santé, etc.).

Selon la loi, chaque parent est tenu de s'assurer du consentement de l'autre. Si cela est impossible, seule la justice tranchera en fonction de l'intérêt de l'enfant.

C'EST AUSSI UNE PÉRIODE DE CHANGEMENT !

Au début de la séparation, dans cette période de fragilité personnelle et relationnelle, être parents s'avère souvent douloureux et conflictuel.



Un enfant est capable de s'adapter à plusieurs codes éducatifs. Ce qui est néfaste est la critique d'un parent discréditant les règles de vie de l'autre parent.

La séparation parentale est une épreuve angoissante dans la vie d'un enfant. Pour la surmonter, il doit être écouté et accompagné. Il a besoin de comprendre comment cela va se passer pour lui le plus rapidement possible. La clarté du rythme et la régularité l'aideront à renoncer à sa vie de famille telle qu'il l'a connue.

Le rêve des retrouvailles est un désir légitime chez l'enfant, même s'il n'est pas réaliste.

Ce qui fait souffrir l'enfant est la persistance de conflits après la séparation (conflit de loyauté, parentification, choix du parti du parent en souffrance, etc.).

